

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### 1. Désignation

L'**UFOLEP Centre Val de Loire (UFOLEP CVL)** est un comité régional d'une fédération sportive multisport et affinitaire. L'une de ses activités est celle d'un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers du sport et de l'animation. Son siège social est fixé 371 Rue d'Alsace 45160 Olivet. L'**UFOLEP CVL** conçoit, élabore et dispense des formations en région Centre Val de Loire.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'**UFOLEP CVL**.
- **Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### 2. Objet et champs d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formations engagées par l'**UFOLEP CVL** pour le compte d'un **client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **client** aux présentes **conditions générales de vente**. Les présentes **CGV** prévalent sur tout autre document du **client** et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **client**.

### 3. Conditions financières, règlement et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issu de la formation, à réception de facture, au comptant et sans escompte à l'ordre de l'**UFOLEP CVL**.

En cas de parcours de formation de plus de 4 mois, des facturations intermédiaires peuvent être mises en place.

En cas de financement personnel, un acompte peut être demandé au **client** par l'**UFOLEP CVL**.

A la demande du **client** et de façon exceptionnelle sous réserve d'accord de l'**UFOLEP CVL**, il peut être procédé à un paiement échelonné. Ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application des pénalités de retard en vigueur. L'**UFOLEP CVL** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'**UFOLEP CVL**.

### 4. Règlement par un OPCO

En cas de règlement par un **OPCO** dont dépend le **client**, il appartient au **client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le client retourne dûment renseigner, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à l'**UFOLEP CVL**. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée au **client**. Si l'accord de prise en charge du **client** ne parvient pas à l'**UFOLEP CVL** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, l'**UFOLEP CVL** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **client**.

## 5. Absence ou interruption d'une formation

Les heures définies lors du parcours individuel de formation sont **obligatoires**.

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les **stagiaires** doivent avertir l'organisme de formation et fournir un document justificatif. Dans le cas d'un financement par un tiers (**OPCO** ou autre), l'**UFOLEP CVL** informera alors le financeur de cet événement dans les plus brefs délais.

Toute absence non justifiée par des circonstances particulières sera facturée au **client**.

En cas d'absence ou d'interruption, la facturation de l'**UFOLEP CVL** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO**. Dans cette hypothèse, le **client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à l'**UFOLEP CVL**.

En cas d'absences injustifiées et fréquentes, l'**UFOLEP CVL** contactera le stagiaire pour clarifier sa situation. Sans suite donnée aux sollicitations, le **stagiaire** sera alors déclaré en abandon de formation.

Les **stagiaires** ayant plus de 5 jours d'absences (soit 35 heures), même justifiés, ne seront pas présentés aux certifications.

## 6. Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Le **stagiaire** souhaitant abandonner ou annuler la formation, quel qu'en soit le motif, doit en avertir l'organisme de formation par écrit.

Lorsque la formation débute, tous les droits engagés sont dus. Un remboursement ne sera pas possible. Si la formation est abandonnée sans cas de force majeure, alors l'**UFOLEP CVL** se réserve le droit de demander le résiduel de la formation au **client**. Si une annulation ou un abandon intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à l'**UFOLEP CVL** à titre d'indemnité forfaitaire. En cas de subrogation, le **client** s'engage à payer à l'**UFOLEP CVL** les montants non pris en charge par l'**OPCO**.

Toutefois, conformément à l'article L6353-7 du Code du Travail, si le **stagiaire** est empêché de suivre la formation pour cas de force majeure dûment reconnue, alors il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées (heures de formation suivies par le **stagiaire**) sont dues au prorata de leur valeur prévue au contrat de formation.

Un cas de force majeure est une situation imprévisible qui empêche le bon suivi de la formation. Il s'agit d'une circonstance extérieure sur laquelle le bénéficiaire de la formation n'a aucun contrôle. Les cas de force majeure tels qu'indiqués dans les conditions générales d'utilisation de la plateforme Mon Compte Formation sont :

- Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service
- Retour à l'emploi du bénéficiaire de la formation entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation
- Accident ou décès du bénéficiaire de la formation ou d'un proche (ascendant ou descendant de premier niveau)
- Maladie ou hospitalisation du bénéficiaire de la formation
- Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement.

## 7. Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les dossiers de candidature sont pris en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Pour certaines formations, des prérequis et des tests techniques sont exigés pour entrer en formation. L'**UFOLEP CVL** organise un positionnement permettant de retenir ou d'ajourner les **stagiaires**.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, l'**UFOLEP CVL** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

## 8. Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par l'**UFOLEP CVL** au **client**. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à l'**UFOLEP CVL** par tout moyen à la convenance du **client** (courrier postal, mail).

Le cas échéant, une convention financière est établie entre l'**UFOLEP CVL**, l'**OPCO** et/ou le **client**.

A l'issue de la formation, l'**UFOLEP CVL** remet une attestation de formation du **stagiaire**. Une attestation de présence peut être fournie au **client**, à sa demande.

## 9. Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'**UFOLEP CVL** est tenue à une obligation de moyen et non résultat vis-à-vis de ses **clients** ou de ses **stagiaires**.

L'**UFOLEP CVL** ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses **clients** ou de ses **stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont considérés comme cas de fortuit ou de cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'**UFOLEP CVL**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'**UFOLEP CVL**.

## 10. Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par l'**UFOLEP CVL** pour assurer les formations ou remis aux **stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre le **client** et le **stagiaire** s'interdisent d'utiliser, de transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord auprès de l'**UFOLEP CVL**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **client** et le **stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formation.

## 11. Confidentialité

L'**UFOLEP CVL**, le **client** et le **stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de l'action de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant sur la proposition transmise par l'**UFOLEP CVL** au **client**.

L'**UFOLEP CVL** s'engage à ne pas communiquer à des tiers autre que les prestataires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **client** y compris les informations concernant les **stagiaires**.

Ainsi qu'en cas de dispositions légales, règlementaires ou comptables l'exigeant.

## 12. Informatique et liberté

Le **client** s'engage à informer chaque stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'UFOLEP CVL,
- Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

L'**UFOLEP CVL** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

## 13. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **client** et l'**UFOLEP CVL** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les tribunaux d'Orléans seront seuls compétents pour régler le litige.